



## Decision des prudhommes ( publication sur le net)

Par **ERIC**, le **25/04/2012** à **15:41**

Bonjour,

suiva à un problème avec mon employeur et un jugement du tribunal l'obligeant à me payer

A-t-on le droit de publier une décision du tribunal des prudhommes sur internet ( référé ) concernant le non-paiement de salaire , ainsi que la non-déclaration à l'urssaf

Dans la mesure où les audiences sont publiques  
Évidemment sans être poursuivi après

Merci de votre réponse

Eric f

Par **pat76**, le **25/04/2012** à **17:02**

Bonjour

Si vous voulez prendre un risque à vous de voir mais n'oubliez pas que l'employeur peut faire appel de la décision et si elle est modifiée...